

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2024

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider les avis présentés par la commission pour les déclarations de travaux préalables, pour les demandes de permis de construire**
- de ne pas préempter pour les propriétés concernées**
- d'autoriser le Maire à faire des virements de crédit de chapitre à chapitre à compter du 1^{er} janvier 2024, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel selon les conditions fixées et à fixer la méthode d'amortissement prorata temporis à compter du 1^{er} janvier 2024**
- de voter les subventions proposées pour les associations du village**
- d'engager ultérieurement la discussion pour les tarifs augmentés proposés par la commission-finances pour les repas -cantine et la garderie**
- de voter le Budget Primitif avec la section fonctionnement d'un montant total de 1 764 227,00 € et la section investissement présentée avec précision d'un montant total de 659 810,00 €**
- de valider la mise à jour du tableau des effectifs du personnel permanent**
- d'entériner la convention entre la commune de St Sernin et Numérian concernant les téléprocédures**
- d'autoriser le Maire à signer la convention entre le représentant de l'Etat et la commune pour la transmission électronique des documents budgétaires au représentant de l'état**
- d'autoriser le Maire à signer la convention type d'occupation de locaux et de mise à disposition du service annexe d'hébergement entre le département de l'Ardèche, le collège Roqua et la commune pour 4 années, pour le prix des repas occasionnels et des repas ponctuels dits « hôte de passage »**
- d'acheter deux bandes de terrain pour aménager le chemin des Fruitiers et la prise en charge des frais correspondants**
- de consulter Imprimeurs Services et Impressions Fombon pour la prochaine édition du bulletin municipal**

On rappelle le concert Résonances « Au fil des saisons » le samedi 4 mai 2024 à 20h30 et le dimanche 5 mai 2024 à 17h

On présente le projet des collégiens et lycéens de l'atelier citoyen et leur projet de planter 6 arbres citoyens sur la commune.

La commémoration du 8 mai sera consacrée à la célébration de la paix et de la sauvegarde de la planète par les enfants de l'école primaire, par les adolescents du collège et du lycée

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une motion contre le transfert de la compétence Eau et Assainissement à la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas.